

Image not found or type unknown



## donation entre vif a titre de partage anticipé

Par **lilian321**, le **27/08/2014** à **19:15**

bonjour,

mon père a fait une donation partage entre ses 4 enfants dans l'acte de partage , il y a une masse de biens donné qui est de 9577 m2 , mais dans la masse des bien donné il y a 973 m2 de bien propre lui appartenant ,

mon père a vendu ses 973 m2.

mon père a t il de droit de vendre?

il y a t il atteinte a la réserve ?

puis-je faire une demande en réduction ?

CORDIALEMENT